

Initiatives ministérielles

Vous voulez que cette Chambre force dans la gorge des Québécois et des Québécoises un accord qu'on va acheter à coup de publicité, à coup de centaines de millions de publicité, tel que le gouvernement a déjà commencé à faire de façon absolument incroyable, impensable?

Il y a des gens dans mon comté qui me disaient l'autre jour qu'ils ne pouvaient même pas regarder leur partie de hockey sans avoir, à toutes les 5 minutes, une annonce prônant le Canada, que c'est un beau pays, le Canada. Monsieur le Président, je pense que ce n'est pas par des annonces semblables que l'on fait une union entre les deux peuples fondateurs. Ce n'est pas là-dessus, c'est beaucoup plus sur la méfiance des Québécois et des Québécoises à l'égard de ce que le Canada anglais, qui ne peut même pas s'entendre. . .

On ne peut pas blâmer M. Bourassa de ne pas être allé à la Conférence fédérale-provinciale, même les neuf provinces anglophones ne s'entendent pas entre elles. Comment voulez-vous que le Québec puisse s'entendre, de son côté?

Monsieur le Président, nous allons appuyer la motion du député de Jonquière. Mais pour ceux qui, à la télévision, nous écoutent aujourd'hui, et surtout ceux du Québec, parce que je comprends le Canada anglais d'agir de la sorte, mais pour ceux et celles qui résident au Québec, je trouve malheureux de se faire passer une loi aussi antidémocratique et de retrouver dans cette Chambre, malheureusement, que quelques députés du Québec, dont le député de Jonquière qui l'appuyait, et qui a apporté ses amendements, alors que les autres se sont écroulés, alors que les autres sont à plat ventre, alors que les autres vont marquer l'histoire, pas l'histoire du Canada, mais l'histoire du Québec, à l'effet qu'on a envoyé à Ottawa des députés pour prendre les intérêts, entre autres du Québec, et qu'on s'est mis à plat ventre sur une question aussi fondamentale. Et je demande aux députés conservateurs et libéraux du Québec de ne pas accepter que ça devienne réalité.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat pour appuyer les motions qui ont été présentées par le député de Jonquière.

Je veux le féliciter d'avoir présenté ces motions nos 2, 7, 35, 50, 51, 54, 55 et 59 qui, à bien des égards, reprennent certaines des dispositions de la Loi référendaire du Québec et qui préconisent non seulement la création de deux grands parapluies, un parapluie du «oui» et un parapluie du «non», mais qui imposent des limites aux dépenses qui pourraient être encourues par chacun de ces deux comités dans le cadre d'une consultation populaire.

Il est évident que le Parti libéral du Canada souhaite la tenue d'un référendum canadien qui permette non seulement aux Canadiens de s'exprimer sur des changements constitutionnels profonds à leur Constitution, mais qui permettrait aussi aux Canadiens de dire oui au Québec et aux Québécois de dire oui au Canada. Nous n'avons pas peur, nous, d'une telle consultation populaire. Les représentants du Bloc québécois semblent craindre comme la peste la tenue d'un référendum où l'on demanderait aux Québécois leur opinion sur une série d'amendements constitutionnels qui iraient dans le sens des cinq demandes traditionnelles du gouvernement du Québec de M. Robert Bourassa.

Or, nous pensons que nous approchons d'un compromis de part et d'autre, tant du gouvernement canadien que des gouvernements provinciaux, pour obtenir un ensemble de propositions constitutionnelles qui pourraient amender considérablement notre régime canadien, mais qui pourraient aussi satisfaire les aspirations légitimes du Québec. Et quoi de mieux que de leur demander directement, par voie de référendum, si oui ou non ils approuvent cette série de propositions constitutionnelles préconisées par le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces. Voilà un exercice, à mon avis, tout à fait démocratique, qui est légitime et qui, à mon sens, ne contrevient aucunement aux règles élémentaires de la démocratie.

Il est certain qu'il serait plus avantageux de regrouper tous les tenants du «oui» dans un même camp, et tous les tenants du «non» dans un autre camp, et de leur imposer des limites de dépenses rigoureuses. C'est l'objet des amendements proposés par le député de Jonquière. Je peux vous dire, monsieur le Président, que les membres du Parti libéral du Canada appuieront avec enthousiasme ces amendements.

Nous espérons que le gouvernement, à la réflexion, reconnaîtra le bien-fondé de ces amendements. Et si, par malheur, le gouvernement n'en venait pas à accepter ces amendements, le minimum que nous espérons obtenir de la part des représentants du gouvernement, soit le secrétaire parlementaire aujourd'hui, ou encore mieux le premier ministre lui-même en troisième lecture, serait de nous assurer que dans le cas où le gouvernement tiendrait un référendum sur des offres constitutionnelles précises, il n'abusera pas de son pouvoir de dépenser et qu'il n'interviendra pas d'une façon lourde et antidémocratique afin que tant les précurseurs de l'approbation de cette proposition, que les adversaires de cette proposition puissent se battre sur un terrain égal, avec des lois égales, pour les deux parties en cause.